

Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt et un du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du quatorze septembre deux mille douze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 07

Présents : Mme Ogier,

MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque, Wilkins, Malaval

Absent(es) excusé(es) : 04

Céline Paillard, Evelyne Domont, Sandrine Bove, Damien Langlois

Secrétaire de séance : Warwick Wilkins

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 1^{er} juin 2012.

DÉLIBÉRATION N°33/2012 **DEVIS « SÉCURISATION DES CHEMINS PIÉTONS »**

Monsieur le Maire présente les devis PRC TP concernant les travaux pour « la sécurisation des chemins piétons »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte de faire les travaux d'aménagement de trottoirs en enrobés noirs pour un montant estimatif TTC de 132 914.83€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

DÉLIBÉRATION N°34/2012 **TRANSFERT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN MILIEU RURAL**

Monsieur le Maire expose l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant modification et révision des statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;
- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension (y compris les tarifs jaunes)
- Prend note que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.

DÉLIBÉRATION N°35/2012 **DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des demandes de subvention :

- Du Département au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- De l'ADAPT Haute-Normandie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de ne pas donner suite à ces demandes.

DÉLIBÉRATION N°36/2012 **PROPOSITION D'ADHÉSION DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE SEINE-MARITIME**

Monsieur le Maire explique le projet d'adhésion à l'agence technique départementale de Seine-Maritime aux membres du Conseil Municipal, dont le but est d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique et financière pour un coût de 0.50€/habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de ne pas adhérer à ce service

DÉLIBÉRATION N°37/2012

TRAVAUX DE SÉCURISATION EN EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier du SIAEPA en date du 31 juillet 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte les travaux pour un montant estimatif de 3000€+210€ Hors Taxes.

DÉLIBÉRATION N°38/2012

CHOIX DU TRAITEUR POUR LE BANQUET DES AÎNÉS

Cette année le banquet des aînés aura lieu le Dimanche 4 novembre 2012. Il est proposé de prendre le même traiteur que l'année dernière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de garder le même traiteur que l'année dernière, soit Xavier HAUVILLE TRAITEUR de Rouen, et autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour le choix du menu. Le prix du repas sera d'environ 30€ par personne.

DÉLIBÉRATION N°39/2012

NOËL 2012 et COLIS DES ANCIENS

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'offrir des cadeaux de Noël aux enfants comme chaque année et de faire un colis des anciens par couple et un colis individuel pour les personnes seules

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide :

- une moyenne de 20€ par jouet et par enfant
- de faire un colis au prix moyen de 37€ par couple et 25€ pour les colis individuels. Comme l'an passé, le comité des fêtes de Bures-en-Bray offre une participation par colis.
- Les colis seront préparés sans denrées périssables, ils seront distribués le jour de la fête aux personnes présentes. Les colis non pris ce jour seront à prendre en mairie.

Ces propositions seront soumises aux membres du CCAS

DÉLIBÉRATION N°40/2012

SPECTACLE DE NOËL 2012

Il est proposé aux membres du conseil municipal de faire venir un clown pour le spectacle de Noël du Dimanche 9 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- De faire intervenir un intermittent du spectacle pour un montant estimatif de 250€ à 300€
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°41/2012

AMÉNAGEMENT PARKING DEVANT MAIRIE

Monsieur le Maire présente des devis pour des travaux d'aménagement du parking en enrobé ainsi que la pose de caniveaux devant la nouvelle mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte de faire les travaux d'aménagement du parking et la pose de caniveaux devant la nouvelle mairie selon le devis N° TP 2 002 199 de PRC TP pour un montant de 16 555.15€ Hors Taxes. A ces travaux viendront s'ajouter des travaux complémentaires. Leur prix n'étant pas encore connu, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler les travaux supplémentaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cross du Pays de Bray proposé par la MOB :

La date retenue serait le 9 février 2013, où la commune de Bures accepterait de recevoir le Cross du Pays de Bray. Plusieurs personnes se proposent pour aider à l'organisation de cette manifestation.

La séance est levée à 22 heures 45 minutes.